

NAMIBIE

**Procès pour trahison des détenus de
Caprivi : justice à retardement égale déni de
justice !**

Index AI : AFR 42/002/2003

ÉFAI

Embargo : lundi 4 août 2003 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International lance un appel aux autorités compétentes de Namibie pour qu'elles jugent dans les meilleurs délais les accusés de Caprivi ou qu'elles les remettent en liberté.

Dans un nouveau rapport rendu public ce lundi 4 août 2003 sur le retard excessif concernant l'ouverture du procès pour trahison des détenus de Caprivi, détenus depuis presque quatre ans, Amnesty International attire l'attention sur le cas des 122 accusés de Namibie poursuivis pour haute trahison, meurtre et autres infractions en lien avec le soulèvement sécessionniste de la région de Caprivi en août 1999. Les accusés sont incarcérés depuis presque quatre ans, dans l'attente de la reprise de leur procès prévu maintenant pour le 27 octobre 2003.

« Lorsque le procès reprendra en octobre, le droit des accusés à une procédure équitable dans l'enquête pourrait être sérieusement compromis », a déclaré Amnesty International. Ainsi que le souligne le rapport, les droits des accusés n'ont pas été respectés lors de leur arrestation. La plupart d'entre eux ont subi des actes de torture et des mauvais traitements et ont été incarcérés dans des conditions très dures. Ils n'ont pas été autorisés à consulter un avocat, n'ont pu bénéficier de soins médicaux et n'ont pu prendre contact avec leurs familles pendant environ trois semaines.

Selon Amnesty International, au moins 70 accusés pourraient être des prisonniers d'opinion. Certains semblent avoir été arrêtés uniquement pour leur soutien pacifique ou ce qui était interprété comme un soutien de leur part à l'opposition politique dans cette région, ou du fait de leurs origines ethniques ou parce qu'ils étaient membres de certaines organisations.

« Étant donné les allégations régulières de torture et de mauvais traitements aux mains des forces de police et de sécurité, il est inquiétant de constater que les autorités namibiennes ont omis de communiquer les résultats des enquêtes menées sur ces

allégations. Les responsables soupçonnées d'avoir commis des atteintes aux droits humains n'ont pas été poursuivies, ni même suspendus de leurs fonctions en attendant les conclusions d'une enquête officielle, a déclaré Amnesty International.

« Les autorités namibiennes doivent veiller à ce qu'aucune déclaration faite sous la torture ne soit retenue à titre de preuve au moment du procès, conformément aux obligations de la Namibie au titre de la Convention des Nations unies contre la torture », a déclaré l'organisation. Les autorités namibiennes ont le devoir, au titre de la Convention contre la torture, de prendre des mesures effectives pour mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur toute allégation de torture et de mauvais traitements, de rendre publics les résultats de l'enquête et de poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'être responsables d'atteintes aux droits humains fondamentaux.

Complément d'information

Après une attaque armée menée par le groupe sécessionniste *Caprivi Liberation Army* (Armée de libération de Caprivi) contre des forces gouvernementales et des bâtiments officiels le 2 août 1999 dans la région de Caprivi, au nord-est de la Namibie, le gouvernement de Namibie a déclaré l'état d'urgence et placé en détention plus de 300 personnes soupçonnées d'avoir pris part à l'attaque ou soupçonnées de sympathie à l'égard des sécessionnistes et d'avoir aidé à préparer ou à lancer ces actions. Parmi les personnes arrêtées après ce soulèvement, environ 122 sont détenues depuis près de quatre ans, en attendant la reprise de leur procès pour haute trahison, meurtre et autres infractions en lien avec le soulèvement. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>